Rapport d'Orientation Budgétaire 2019 Conseil Municipal du 7 février 2019

1/ Contexte:

Rappel du cap fixé :

La Municipalité a fixé quatre objectifs pour le mandat 2014/2020 :

- 1/ pas d'augmentation d'impôt
- 2/ pas de nouvel emprunt
- 3/ des investissements autofinancés
- 4/ le maintien d'une qualité de vie et des services de qualité.

Ces priorités restent le même pour la nouvelle équipe élue en septembre 2018.

Des recettes en nette baisse :

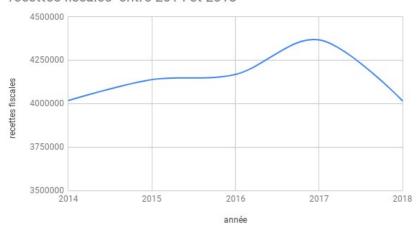
Les principales recettes de la commune sont composées :

- Des produits des services : 248 894 € en 2018 contre 238 690 € en 2017. La hausse s'explique par l'augmentation régulière des tarifs communaux, selon le cours de l'inflation et une augmentation des effectifs.
- Des recettes fiscales : 4 016 183 € en 2018, contre 4 368 602 € en 2017. Cette forte baisse s'explique principalement par la perception d'une recette exceptionnelle en 2017 d'environ 300 000 €.

Néanmoins, il apparaît que **les produits issus de la taxe foncière sont en baisse**. Les recettes fiscales atteignent leur niveau de 2014 (et ce malgré la revalorisation régulière des valeurs locatives et les constructions nouvelles sur la commune).

Ce phénomène est d'autant plus étonnant que la commune se développe (ZAC Pasteur, Atlantic...). Il est donc imputable au compactage de la Française de Mécanique, qui devrait se poursuivre dans les années qui viennent. Néanmoins, il est à mettre en corrélation avec l'implantation de nouvelles entreprises et notamment Carrefour et l'usage définitif des terrains libérés par la Française de Mécanique. Il convient donc d'affiner cette analyse et de rester prudents dans l'attente des résultats définitifs.

recettes fiscales entre 2014 et 2018



- L'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération : 3 121 994 € en 2018, contre 3 145 330 € en 2017, soit une baisse de 23 336 €, expliquée par le coût évalué du transfert de la compétence eaux pluviales à la communauté d'agglomération.
- des dotations diverses (dotation de solidarité communautaire, FNGIR, FPIC, droits de mutation) : 93 704 € en 2018, contre 86151 € en 2017.
- La dotation globale de fonctionnement versée par l'État est toujours nulle, depuis 2017 (334 560 € en 2014) soit un manque à gagner global de plus d'1,6M €
- La dotation de solidarité rurale : 36 173 € en 2018, contre 34 611 € en 2017
- La participation de la CAF aux activités jeunesse : 188 920 € en 2018 contre 172 125 € en 2017.
- des loyers : 34 895 € en 2018, 26 684 € en 2017
- des ventes patrimoniales : 103 491 €

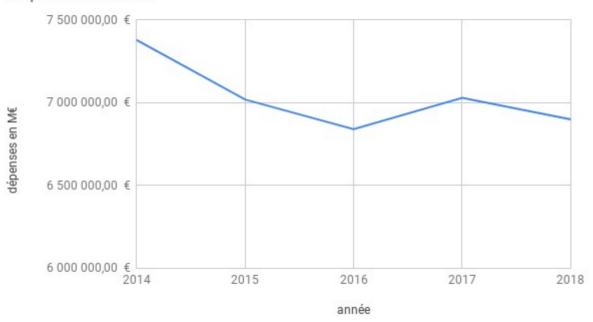
Il apparaît donc une nouvelle nette baisse des recettes communales

Recettes de fonctionnement 2016 : 8 241 491 € 2017 : 8 758 652 € 2018 : 8 192 693 €

Des dépenses maîtrisées :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2018 à 6,9M €, contre 7,03M € en 2017. La Commune a donc réalisé de nouvelles économies au cours de l'année, malgré une inflation de 1,8 %

dépenses en M€



Les principales dépenses sont :

- les charges générales : 1 369 000 € en 2018 contre 1 376 000 € en 2018
- les charges de personnel : 3 663 000 €, contre 3 697 000 € en 2017. Baisse expliquée par des départs en retraite non remplacés et la baisse des contrats aidés.
- les autres charges de gestion (intercommunalité, CCAS, subventions...) : 1 194 000 € en 2018, contre 1 182 000 € en 2017.
- le prélèvement sur la fiscalité, dans le cadre de la contribution au redressement des finances publiques de 77 000 € pour la deuxième année consécutive.
- le remboursement des intérêts d'emprunt : 581 000 €

• Une capacité d'investissement maintenue :

Les économies réalisées ont permis d'autofinancer deux opérations d'envergure investissements importants :

- La fin de la rénovation de l'école Jérémie Poteau : 684 275 € en 2018, pour un coût global de 1,2M €
- l'aménagement de la connexion routière entre la Roseraie et le centre-ville pour un montant de 300 000 €.

Le reste des investissements classiques correspond à l'entretien du patrimoine pour un montant de 387 895€ et au remboursement du capital emprunté : 719 000 €

Total des dépenses d'investissement en 2018 : 2 200 000 €

• Tous autofinancés :

Ces investissements ont été financés **sans emprunt**, mais uniquement sur la base des excédents de fonctionnement, de subventions et du Fonds de compensation de la TVA.

- Taxe d'aménagement : 36 000 €
 - FCTVA : 85 000 €
 - subventions : 174 000 €
 - Excédents de fonctionnement amortissements 300 000 €

Synthèse 2018:

- la baisse des recettes s'est poursuivie
 - Des économies réalisées
 - des investissements autofinancés
 - pas de hausse d'impôts
 - pas de nouvel emprunt

2/ Orientations budgétaires pour l'année 2019

impact des évolutions législatives :

A ce jour, le contexte légal ne devrait pas avoir d'impact sur la construction du Budget Primitif.

- L'État a annoncé une stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement et donc du prélèvement sur la fiscalité de 77 000 €
- L'exonération de la taxe d'habitation est toujours prise intégralement en charge par l'État.

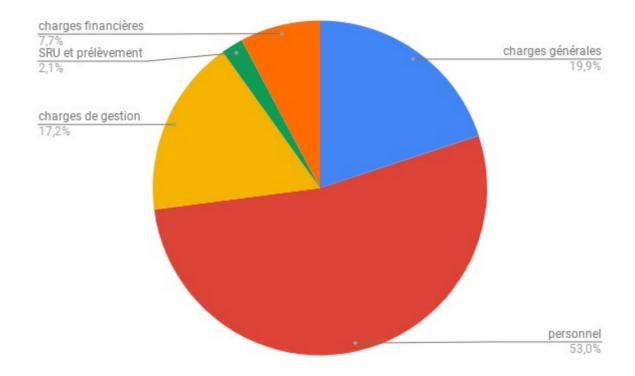
• Dépenses de Fonctionnement :

Il est prévu de maintenir le niveau actuel de dépenses de fonctionnement.

Le budget primitif intégrera quelques réajustements mineurs sur la base des dépenses de 2018 et une inflation prévisionnelle de 1 %.

Les subventions pour les associations et le CCAS seront maintenues

Il est donc prévu un budget global de 7 139 000 €



• Recettes de fonctionnement :

Elles devraient être de : 7 964 405 €

Produits de gestion courante : 130 000 €
Produits des services : 248 000 €
Impôts et taxes 4 016 000 €
Attribution de compensation : 3 122 000 €
Dotations et subventions : 280 000 €

Comme prévu, le budget primitif 2019 sera proposé au Conseil Municipal, sans augmentation des impôts.

• Autofinancement:

Il est prévu de financer la section d'investissement par un virement de 825 000 € sur la section de fonctionnement.

- Section investissement :

• <u>Dépenses d'Investissement :</u>

Les dépenses classiques d'investissement devraient être de : 1 310 000 €

Elles intègrent:

- des immobilisations incorporelles : 44 000 €, dont une étude cofinancée par la DRAC sur l'état sanitaire du site de la Fosse 5.

- des immobilisations corporelles : 252 000 €, dont l'aménagement de deux parkings rue Massenet et Emile Zola, le traitement de remontées capillaires à l'église (30 000€), la réhabilitation des salles derrière la Mairie (20 000 €)
- des opérations d'envergure : la rénovation de la toiture de l'école Debussy (50 000€), la construction d'un local associatif (120 000 €),
- l'équipement progressif d'un système de videosurveillance : 10 000 €
- des remboursements d'emprunts : 746 000 €

recettes d'investissement :

Il est prévu des recettes à hauteur de : 1,310M €

- vente de terrains : 58 000 €
 - virement : 825 000 €
 - FCTVA : 240 000 €
 - Taxe d'aménagement : 30 000 €

Comme prévu, ces investissements seront une nouvelle fois autofinancés, sans emprunts

Synthèse 2019:

Si la situation demeure préoccupante, le Budget Primitif sera proposé sans augmentation des taux d'imposition, ni emprunt. Il permettra de maintenir un niveau de service public de qualité et de préserver le patrimoine communal

Les efforts d'économies devront néanmoins être poursuivis compte-tenu des évolutions législatives, qui pénalisent la Commune et de l'évolution des bases fiscales.

3/ Engagements pluriannuels envisagés

Les dépenses envisagées ne seront pas réparties sur plusieurs exercices budgétaires.

Seule la rénovation des salles derrière la Mairie sera répartie sur plusieurs années. Cependant ces travaux seront réalisés en grande partie par les services municipaux et ne revêtent pas de caractère urgent.

Les travaux de rénovation des toitures de la mairie et de l'annexe (500 000 €) devront également être réalisés à moyen terme, sans que cela ne revêt un caractère d'urgence.

La Commune n'a donc que très peu d'engagements pluriannuels.

4/ Structure et gestion de la dette :

La Commune a actuellement huit emprunts en cours, qui nécessiteront un remboursement de 1 305 000 € en 2019, soit 559 000 € en intérêts et 746 000 € en capital.

Ces emprunts bénéficient tous d'un taux fixe unique.

Compte-tenu des recettes communales, cette somme reste très largement supportable.

Pour les années prochaines, le montant de la dette baissera progressivement. Ainsi, il s'élèvera en 2026 à 1 188 720 €, générant ainsi de nouvelles marges d'autofinancement.

5/ Nouvelles dispositions introduites par la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 :

L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018/2022 dispose que les collectivités présentent leur objectif concernant A/ l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement B/ Evolution du besoin de financement annuel (emprunt)

A/ Evolution des dépenses de fonctionnement :

Ces projections ont été faites sur la base des éléments conjoncturels et législatifs actuels. Elles ne peuvent être qu'hypothétiques et dépendront de nombreux facteurs :

- L'évolution des compétences communales
- L'évolution des recettes et de la fiscalité communales
- L'avenir du parc industriel Artois-Flandres
- La réforme des retraites...

L'hypothèse retenue pour cette estimation est le maintien d'une politique prudente et responsable. Elle table sur une inflation annuelle de 2 %, l'évolution prévue du paiement des intérêts d'emprunt et la perspective de départs à la retraite du personne communal.

2020 : 7 153 000 € 2021 : 7 141 497 € 2022 : 7 113 151 €

B/ Evolution du besoin de financement annuel (emprunt)

Compte-tenu:

- du bon équipement de la commune
- de la situation financière de la commune, qui permet de dégager chaque année des excédents de fonctionnement

Aucun emprunt n'est prévu (selon les paramètres dont nous disposons actuellement) pour les cinq prochaines années.

Conclusion:

Au regard des caps fixés par la Municipalité, ce rapport d'orientation budgétaire montre une situation financière que permet d'appréhender ce nouvel exercice budgétaire avec sérénité :

- 1/ Impôts : Ce budget sera proposé sans augmentation d'impôts
- 2/ Emprunt : Il est autofinancé. Aucun nouvel emprunt est prévu.
- 3/ Des investissements : Le patrimoine communal est sécurisé, entretenu et amélioré
- 4/ Des services de qualité : Le budget prévoit de financer les services proposés, sans augmentation de tarif, hors inflation.

Les évolutions des recettes fiscales, à la baisse pour ce qui concerne la taxe foncière, impose encore plus la recherche constante d'économies.